

David Graham, député  
80A Norbert-Morin  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 2V8

26 janvier 2017

Monsieur Graham,

Malgré les efforts du gouvernement canadien à faire évoluer le dossier du bois d'œuvre, l'arrivée de la nouvelle administration Trump laisse présager une période d'incertitude et de défis quant à l'imminence de la conclusion d'une entente entre le Canada et les États-Unis.

Nous sommes inquiets des conséquences de l'arrivée d'une taxe ou de toutes autres mesures protectionnistes sur la mise en marché de nos produits forestiers aux États-Unis. Comme vous le savez, l'impact de telles mesures se fera sentir sur l'ensemble de la région des Laurentides. L'industrie forestière est un secteur d'activité majeur pour notre région. Bien que les deux principales usines de sciage de résineux, Forex située à Ferme-Neuve et la Division Saint-Faustin rattachée au Groupe Crête, seront celles qui seront touchées le plus directement, l'ensemble des usines de transformation du bois en subiront le contrecoup.

L'approvisionnement des usines du secteur forestier des Laurentides provient très majoritairement de peuplements mixtes ce qui implique un aménagement intégré de l'ensemble des essences résineuses et feuillues que l'on y retrouve. De plus, les usines de transformation sont intrinsèquement liées à tout un réseau d'entreprises d'exploitation forestière, de services forestiers et de transport forestier (plus de 300 entreprises recensées sur le territoire).

Remontant la pente de la dernière crise, la santé financière des entreprises reste précaire. Lors de la dernière crise, les pertes totales d'emplois directs s'élevaient à 2 624 dont 1 785 pour la seule MRC d'Antoine-Labelle. Il est inconcevable pour la région de revivre un tel choc.

Nous sollicitons votre intervention afin de maintenir une structure industrielle forte et diversifiée. Pour appuyer l'industrie, nous demandons au gouvernement fédéral :

- De faire reconnaître la spécificité du nouveau régime forestier québécois afin d'être exempté de taxe ou de quota.
- S'il est impossible de le faire reconnaître à court terme :
  - o offrir aux entreprises des garanties de prêts pour les entreprises touchées par le litige sur le bois d'œuvre avec les États-Unis;
  - o des mesures compensatoires par province
  - o des taux de subventions par province

Nous vous invitons à transmettre la présente lettre à vos collègues du Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de notre considération distinguée.



François Racine, Président



Justine Ethier, Directrice générale